

AVIS D'APPEL D'OFFRES FN-24-V-20

VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

(CONTRAT DE 5 ANS)

La Municipalité de Ferme-Neuve désire obtenir des soumissions pour un contrat de 5 années pour l'application du règlement numéro 197 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres via le SEAO <u>www.seao.ca</u> Les documents seront disponibles à compter du **27 mars 2024** et les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Tout soumissionnaire doit prendre connaissance et respecter intégralement le règlement de la gestion contractuelle adopté le 13 décembre 2021 par la Municipalité de Ferme-Neuve, lequel fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra respecter le document du cahier des charges spéciales selon les documents d'appel d'offres.

Toute demande de renseignements supplémentaires devra se faire par écrit, conformément aux exigences de l'avis aux soumissionnaires.

Les soumissions ainsi que tous les documents prescrits au cahier des charges devront être déposés, sous enveloppe scellée, au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve (Québec) JOW 1CO, et ce, au plus tard à 14h00 le **24 avril 2024** pour être ouverts publiquement au même endroit et le même jour à 14h05.

La Municipalité de Ferme-Neuve ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et elle n'encourt aucune responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à Ferme-Neuve, le 27 mars 2024

Bernadette Ouellette Directrice générale et greffière-trésorière